



Mutation ou sanction disciplinaire?

Par **Saunouviet**, le **23/08/2011** à **16:18**

Bonjour,rnrnVoilà mon problème, je travaille en offshore depuis 6 ans et mon employeur a décidé de me muté sur un chantier à terre. Le problème est que celui-ci met fin à toutes mes primes relatives à l'éloignement (prime de chantier, prime d'éloignement, repos hebdomadaire...) ; cela entraine une baisse de salaire de 30%. Ai-je le droit de réclamer le maintien de mon net à payer ?

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **16:40**

BonjourrnrnQu'est-il précisé dans votre contrat concernant votre lieu de travail?

Par **Saunouviet**, le **23/08/2011** à **17:28**

Malheureusement il ne stipule rien à ce sujet si ce n'est que l'entreprise peut changer mon lieu d'affectation oÙ besoin sera selon don les besoin de l'entreprise.

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **17:38**

RebonjourrnrnVous connaissez le motif de cette décision.rnrnL'employeur pourra ne pas vous verser les primes qui sont attribuées pour des raisons bien définies.rnrnSi c'est une sanction disciplinaire qui entraîne une baisse de votre rémunération, cela est illégal, mais il faudra

prouver que c'est une sanction disciplinaire.